Envoyé en préfecture le 25/04/2025
Reçu en préfecture le 25/04/2025
Publié le 28/04/2025
ID : 085-258502962-20250423-D058_BUR230425-DE

D058-BUR230425

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois avril à neuf heures trente, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : Mme Anne AUBIN-SICARD, MM. Stéphane BOUILLAUD, Pierre CAREIL, Frédéric FOUQUET, Yoann GRALL, Damien GRASSET, Patrice PAGEAUD, Guy PLISSONNEAU, Yannick SOULARD, Noël VERDON
Excusés : MM. Lionel GAZEAU, Christophe HOGARD
Date de convocation : 15 avril 2025
Membres en exercice : 12
Présents : 10
Votants : 10

Prix définitifs 2024 pour les tonnages des collectivités signataires de la convention de coopération intercommunale pour le CSR de Trivalandes

Vu la délibération D035-COS250325 du 25 mars 2025 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1522-4 L.1522-5, L. 5211-1, et L.2252-1 à L2252-5

Vu la délibération D137-BUR0121021 du 12 octobre 2021 relative la mise en œuvre d'une convention de coopération intercommunale pour la préparation et valorisation des refus de compostage issus des unités de tri-compostage en combustibles solides de récupération,

Vu la délibération D171-BUR0051223 du 5 décembre 2023 relative aux prix prévisionnels pour 2024 au titre de la coopération intercommunale pour le CSR de Trivalandes

Considérant que Trivalis doit délibérer pour fixer les prix définitifs applicables en 2024 pour les tonnages d'emballages apportés par les collectivités signataires de la convention d'entente intercommunale

Monsieur le Président présente le récapitulatif des coûts 2024 à prendre en considération pour la répartition entre les membres de la coopération.

REALISE 2024

	CATEGORIE	TYPE DE CHARGE	Tonnage	MONTANT HT	PU HT	TOTAL CATEGORIE	PU HT
CSR ENTRANT TRIVALANDES	EXPLOITATION	Part fixe exploitation	38347,46	761 837 €	19,9 €	3380918 €	88 €
		Part fixe GER		22 964 €	0,6 €		
		Part proportionnelle exploitation		448 464 €	11,7 €		
		Part proportionnelle GER		7 141 €	0,2 €		
		Revente ferraille		- 35 376 €	- 0,9 €		
	AUTRES CHARGES	Charges d'amortissement		1 863 725 €	48,6 €		
		Charges financières		120 425 €	3,1 €		
		Charges diverses (dont fiscalité)		- €	- €		
		Charges de gestion administratives*		191 737 €	5,0 €		

	CATEGORIE	TYPE DE CHARGE		MONTANT HT	PU HT	TOTAL CATEGORIE	PU HT
REFUS DE CSR	EXPLOITATION	Traitement des refus sur Trivalandes	19145,19	2128 133,77	55,5 €	2128134 €	111 €

	CATEGORIE	TYPE DE CHARGE		MONTANT HT	PU HT	TOTAL CATEGORIE	PU HT
CSR VALORISE	EXPLOITATION	Transport	13109,50	667 625 €	17,4 €	933396 €	71 €
	EXPLOITATION	Valorisation		265 771 €	6,9 €		

TOTAL COUT CSR	38347,46	6 442 448 €	168,0 €

	Tonnage	Total facturé 2024	Réel 2024	SOLDE 2024
PORNIC AGGLO	6 047,360	1 028 051,20 €	1 015 956,48 €	- 12 094,72 €
VALOR3E	6 989,480	1 188 211,60 €	1 174 232,64 €	- 13 978,96 €
Total général	**13 036,840**	**2 216 262,80 €**	**2 190 189,12 €**	**- 26 073,68 €**

Envoyé en préfecture le 25/04/2025
Reçu en préfecture le 25/04/2025
Publié le 28/04/2025
ID : 085-258502962-20250423-D058_BUR230425-DE

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- **Valider** le prix définitif pour la gestion du CSR de Trivalandes au sein de la coopération pour l'exercice 2024 ;
- **Valider** le montant des soldes pour chacun des membres de la coopération ;
- **Autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces à intervenir dans ce cadre.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- **Valide** le prix définitif pour la gestion du CSR de Trivalandes au sein de la coopération pour l'exercice 2024 ;
- **Valide** le montant des soldes pour chacun des membres de la coopération ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer toutes pièces à intervenir dans ce cadre.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Signé électroniquement par : Damien Grasset
Date de signature : 25/04/2025
Qualité : Président de Trivalis

Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Guy Plissonneau
Date de signature : 25/04/2025
Qualité : 1er Vice-président de Trivalis

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).